

Conseil Municipal Séance publique du 19/05/14

✓ Délibération n° 2014/13

Direction des Systèmes d'Informations. Conditions de pourvoi de l'emploi permanent d'ingénieur administrateur de bases de données - chef de projet applications.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49 Nombre de conseillers municipaux présents : 43 Date de la convocation : 13/05/14 Compte rendu affiché le 21/05/14

Transmis en préfecture le 02/06/14 Numéro de télétransmission unique : 069-216902593-20140519-21652-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Régia ABABSA

Elu(e)s:

Présent(e)s: Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha

PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, M. Georges BOTTEX, Mme Danièle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Geneviève SOUDAN, Mme Paula ALCARAZ, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, M. Saïd ALLEG, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, Mme Marie DELORME, Mme Régia ABABSA, Mme Jeanine LOCATELLI, Mme Patricia BOGEY, M. Yves DI MAGGIO, M. Mustapha GHOUILA, Monsieur Frédéric PASSOT, M. Nasser DJAIDJA, M. Pascal DUREAU, Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nadia CHIKH, Mme Estelle

GAGON

Absent(e)s:

Excusé(e)s:

Dépôt de pouvoir : Mme Marie-Christine BURRICAND a donné pouvoir à M. Aurélien SCANDOLARA, M. Serge

TRUSCELLO a donné pouvoir à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Yvonne LYON a donné pouvoir à Mme Jeanine LOCATELLI, M. Christophe GIRARD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric PASSOT, M. Bernard RIVALTA a donné pouvoir à M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yvan BENEDETTI a donné

pouvoir à Mme Estelle GAGON





Conseil Municipal Séance publique du 19/05/14

Rapport n° 13

Direction des Systèmes d'Informations. Conditions de pourvoi de l'emploi permanent d'ingénieur administrateur de bases de données - chef de projet applications Direction Ressources Humaines

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Systèmes d'Informations dispose depuis de nombreuses années d'un emploi permanent d'ingénieur administrateur de bases de données – chef de projet applications. Ce poste est actuellement pourvu par un agent non titulaire recruté dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Compte tenu de la spécificité, du niveau des missions et du besoin de pérenniser le recrutement sur ce poste il est nécessaire en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 de délibérer pour prévoir expressément que ce poste existant au tableau des emplois pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 pour une durée initiale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

Les missions permanentes afférentes à ce poste consistent essentiellement au pilotage et à l'administration des serveurs et bases de données de la collectivité. La rémunération comprend le traitement, par référence à la grille du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, l'attribution d'un régime indemnitaire et du 13^{ème} mois.

Le Conseil Municipal, Le rapport de Madame Le Maire, entendu, Vu l'avis du Bureau municipal du 28/04/14, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- approuver les conditions de pourvoi de l'emploi permanent d'ingénieur territorial chargé de l'administration de bases de données et chef de projet applications en vertu des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984,
- préciser que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits de l'exercice en cours et suivants inscrits au chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés, aux articles concernés, à la rubrique 020 : administration générale de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire, La Première Adjointe Yolande PEYTAVIN

